



N° 66/2022

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention
du Président ou de la Présidente
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence F/MAC/KLL/NKE	Date 26 septembre 2022
-----------------	------------------------	----------------------------------	---------------------------

Amendements aux règlements suivants :

- **Championnat d'Europe féminin des moins de 19 ans de l'UEFA 2022/23 (M19F)**
- **Championnat d'Europe des moins de 19 ans de l'UEFA 2022/23 (M19)**
- **Coupe des régions de l'UEFA 2022/23**
- **Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA 2021-23 (M21)**

Madame, Monsieur,

En mai 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'IFAB a introduit un amendement provisoire à la Loi 3, Joueurs, portant sur le nombre maximum de remplacements autorisés.

Le Comité exécutif de l'UEFA a immédiatement introduit la règle des cinq remplacements, plus un remplacement supplémentaire durant la prolongation (5+1), dans toutes ses compétitions seniors pour les saisons 2020/21 et 2021/22.

Avec la publication des *Lois du Jeu de l'IFAB 2022/2023*, cet amendement temporaire a été rendu permanent (Loi 3, alinéa 2). En conséquence, l'UEFA peut à présent harmoniser le nombre de remplaçants dans toutes ses compétitions.

Pour l'EURO des M21 2023, des dispositions supplémentaires seront introduites en vue d'un éventuel match de barrage pour le Tournoi olympique, suivant la qualification confirmée de la France (organisatrice des Jeux) et de l'Angleterre (non inscrite aux Jeux).

Au vu de ce qui précède, veuillez noter que les amendements et les ajouts suivants peuvent être consultés dans les règlements disponibles sur <https://documents.uefa.com>.

5 + 1 remplacements

- Championnat d'Europe féminin des moins de 19 ans de l'UEFA 2022/23 : Article 39 Feuille de match, alinéa 39.04
- Championnat d'Europe des moins de 19 ans de l'UEFA 2022/23 : Article 35 Feuille de match, alinéa 35.04
- Coupe des régions de l'UEFA 2022/23 : Article 34 Feuille de match, alinéa 34.04
- Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA 2021-23 : Article 39 Feuille de match, alinéa 39.04

Éventuel match de barrage pour le Tournoi olympique durant l'EURO des M21 2023

- Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA 2021-23 : Article 19 Prolongation, tirs au but et match de barrage pour le Tournoi olympique, nouveaux alinéas 19.06-19.09

En cas de questions, veuillez contacter :

- M19F : womensyouthcompetitions@uefa.ch
- M19 et Coupe des régions : mensyouthcompetitions@uefa.ch
- M21 : NAMatchOps@uefa.ch

Nous vous remercions de prendre ces changements en considération et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

U E F A



Theodore Theodoridis
Secrétaire général

Copie

- Comité exécutif de l'UEFA
- Commission du football féminin de l'UEFA
- Commission du football junior et amateur de l'UEFA
- Commission des compétitions pour équipes nationales de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- FIFA, Zurich